



Communiqué de presse

Le 15 février 2024

Annonces de Gabriel Attal sur le logement : l'Ordre des géomètres-experts salue des pistes de travail pragmatiques et se tient à la disposition du gouvernement

L'Ordre des géomètres-experts a pris connaissance des annonces faites par le Premier ministre hier pour relancer le secteur du logement en France. Comme pour la récente décision de réformer le mode de calcul du DPE des logements de petites surfaces, la profession salue des pistes de travail en phase avec son rapport sur l'habitat individuel commandé, fin 2021, par Emmanuelle Wargon, alors ministre du Logement. L'Ordre des géomètres-experts se tient à la disposition des élus et acteurs publics pour concevoir des modèles d'aménagement qui permettent de concilier sobriété foncière, construction de nouveaux logements et préservation du cadre de vie des Français.

En visite à Villejuif en compagnie du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu, et du ministre délégué au Logement, Guillaume Kasbarian, le Premier ministre a présenté ce 14 février ses pistes de travail pour relancer le secteur du logement.

Gabriel Attal a notamment évoqué l'habitat individuel, "qui fait partie du rêve français", et l'a identifié comme un levier pour "gagner de la place, là où il en reste".

Le gouvernement souhaite notamment simplifier les procédures d'urbanisme pour que "les Français qui le souhaitent puissent construire un logement supplémentaire sur leur terrain".

Cette mesure rejoint les propositions du rapport "Pour une vision renouvelée de l'habitat individuel" transmis par l'Ordre des géomètres-experts (OGE) à Emmanuelle Wargon en décembre 2021. À la demande de la ministre du Logement de l'époque, la profession avait rassemblé les autres acteurs de la filière du cadre de vie autour de cette question : "Comment concilier les enjeux de sobriété foncière, et les besoins de logements des Français, souvent désireux d'accéder à l'habitat individuel ?".

Plusieurs facteurs avaient été identifiés pour **créer les conditions d'une densification douce des tissus déjà existants**. L'OGÉ proposait notamment **la levée de différents freins réglementaires, le lancement d'une réflexion sur le statut des cahiers des charges des lotissements** ou encore le développement de modèles d'aménagement plus denses, comme **l'habitat individuel groupé ou "organisé"**.

"Le Premier ministre a décidé de reprendre notre proposition, et nous ne pouvons que nous réjouir de cette annonce pragmatique", souligne Joseph Pascual, le Président du Conseil supérieur de l'OGÉ, *"Sobriété foncière et maison individuelle ne sont pas incompatibles, fort heureusement d'ailleurs puisqu'il est le mode d'habitat plébiscité par les Français. Développer l'habitat individuel aujourd'hui implique toutefois de changer d'approche. **En ayant recours à la division parcellaire afin de permettre la construction de nouveaux logements là où il y a de l'espace disponible, ou encore en concevant, dès le départ, des projets d'aménagement plus denses et travailler ainsi l'intensité urbaine.** Il faudra impérativement veiller à préserver le cadre de vie des habitants pour que ces modèles soient acceptés"*.

Le gouvernement souhaite également **encourager la surélévation et accélérer la transformation de bureaux en logements**. Deux enjeux sur lesquels la profession s'est également mobilisée. *"Ces pratiques sont très intéressantes en ce qu'elles permettent de **proposer du logement neuf tout en luttant contre l'étalement des villes.** Il faut toutefois veiller à bien mixer densification et végétalisation, voire renaturation, pour trouver le bon équilibre"*, prévient Joseph Pascual.

L'OGÉ, qui a décidé de transformer son congrès bisannuel en **Assises Nationales de la Sobriété Foncière*** ouvertes à tous les acteurs publics et privés de l'aménagement des territoires et du cadre de vie les 3 et 4 juillet prochains, se tient à la disposition du gouvernement et des collectivités pour les accompagner dans la définition et la mise en oeuvre de nouveaux modèles d'aménagement. *"La trajectoire de sobriété foncière implique de penser le développement des territoires d'une autre manière et nous devons transformer cette réalité en opportunité. En tant que garants du cadre de vie des Français, les géomètres-experts sont pleinement mobilisés pour atteindre cet objectif"*, promet Joseph Pascual.

La profession tient également à saluer les annonces de Christophe Béchu sur le nouveau mode de calcul du Diagnostic de Performance Énergétique des logements de petites surfaces. **Un enjeu que l'OGÉ avait identifié et partagé au gouvernement en juin dernier à la suite du Grand Débat de ses Universités d'Été : "Le DPE va-t-il provoquer l'effondrement du marché immobilier ?"**

EMBARGO : Les inscriptions aux Assises Nationales de la Sobriété Foncière qu'organise l'Ordre des géomètres-experts les 3 et 4 juillet prochains seront ouvertes demain, vendredi 16 février, à 14h00.

Les Assises Nationales de la Sobriété Foncière se dérouleront en simultanée dans 4 villes de France, chacune associée à une thématique particulière :

Aix-en-Provence - Sobriété foncière et métropole

Épernay - Sobriété foncière, périurbain et ruralité

Fort-de-France - Sobriété foncière et préservation de la biodiversité

La Rochelle - Sobriété foncière et protection du littoral

Le lien d'inscription est disponible ici : [Lien](#).

Vous êtes journaliste ? N'hésitez pas à vous rapprocher de Maxence Challut pour connaître les modalités d'inscription (maxence.challut@ha-ha.fr / 06 40 78 86 19)

Les chiffres clés de la profession de géomètre-expert

1.874 géomètres-experts inscrits au tableau de l'Ordre

2.205 établissements répartis sur l'ensemble du territoire

Une filière de 10.000 emplois structurée essentiellement en PME

Contacts média

HÂ-HÂ & ASSOCIÉS

Maxence CHALLUT

Tél : 06 40 78 86 19 - Mail : maxence.challut@ha-ha.fr

À PROPOS DE L'ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS

Depuis 1946, l'Ordre des géomètres-experts est délégataire d'une mission de service public de régulation de la profession. Personne morale de droit privé créée par la loi du 7 mai 1946, l'OGÉ a pour vocation à représenter la profession auprès des pouvoirs publics, veille à la discipline, et s'assure de la qualité de service fourni aux consommateurs.

Il est le garant du respect de la déontologie et des règles de l'art et agit, à ce titre, en tant qu'autorité indépendante. Depuis sa création, l'institution ordinaire a évolué pour devenir une véritable instance de management stratégique de la profession.